

Département de la Manche

Témoignages de jeunes protégés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de *familles d'accueil et d'éducateurs*.

Juin 2015

«**Je m'appelle J.**, je vis depuis 15 ans dans ma famille d'accueil. Je passe mon bac au mois de juin et espère intégrer un BTS au mois de septembre.

Mon contrat jeune majeur s'arrête le 30 juin.

On m'a dit que j'allais avoir une allocation mais que je n'aurai plus le droit d'être accueilli par ma famille d'accueil ni d'être aidé par les professionnels qui me suivent depuis des années.

Ma famille vous allez me dire? Vous m'avez dit vous-même que je pouvais pas compter dessus... ben vous aviez raison!!!!!!

Alors je fais quoi le 1er juillet?»

« Quand ils sont mineurs, il faut des accords pour tout et ils ne peuvent pas faire grand chose, ils ont moins de liberté que les autres... Et soudain, coup de pieds aux fesses.... Dehors ! »

«**Je m'appelle M.**, j'ai 17 ans et demi et je ne veux pas avoir 18 ans... Pourquoi? Parce que je vais me retrouver seule et c'est pas le DJIM qui va m'aider à tenir debout, moi qui tiens à peine sur mes jambes...

Et pourtant, je me donne, j'essaye, je passe mon CAP... je réussis plutôt bien car je sais qu'aujourd'hui il a quelqu'un à côté de moi pour m'aider, m'encourager, m'écouter, me conseiller...

Le 1er juillet je vais où? Je dors où?

Mes parents? Je ne veux plus les voir.

Avancer je demande que ça, mais comment sans personne ?»

« Je sais que je peux pas accueillir mes enfants, qu'on court à notre perte... c'est le coup de grâce. Laurence, s'il vous plaît ne les laissez pas tomber, à quoi ça aura servi tout ça si vous les lâchez maintenant... »

« **Je m'appelle X.**, il paraît que j'ai 20 ans au mois d'août ? Je ne veux pas ! Je suis une personne vulnérable, en incapacité de vivre seul. Mon seul soutien aujourd'hui, les éducateurs.

Et demain ?

J'ai peur d'être à la rue. »

«On nous a répété pendant des années: «les enfants que vous accueillez ce ne sont pas les vôtres ne l'oubliez pas, ne vous attachez pas !!!!». Aujourd'hui qu'ils sont majeurs on joue sur la corde sensible et il faudrait qu'on les garde gracieusement. Bien sûr qu'on se sent coupables, vous vous voyez, vous, mettre un gamin à la porte?

Venez le faire vous-même!»

«**Je m'appelle S.** et j'ai pas envie d'être majeure. L'autonomie ça me fait peur surtout comme ça, du jour au lendemain. Il paraît que M. DJIM saura m'accompagner... il est quoi? Famille d'accueil? On me l'a pas encore présenté.»

« A quoi ça aura servi tout ce travail, pour nous les familles d'accueil c'est un travail inachevé, ça n'a pas de sens. »

«**Je m'appelle M.** et je crie, je fugue, je fais n'importe quoi depuis qu'on m'a dit que j'allais quitter ma famille d'accueil.

Moi je dis c'est pas de la protection c'est de la destruction !!!!!!!!!!!!!!!»

On m'a dit que j'étais incapable et après des années j'ai enfin accepté l'idée, maintenant on me dit que je suis obligée d'être capable. »

« J'accueille un jeune depuis 12 ans, il en a 19 aujourd'hui...il a passé sa vie à la maison... quel sentiment peut-il avoir quant on lui dit de partir, que c'est fini ? Que dois-je lui dire, je ne suis plus payée, tu t'en vas ? Quelle perte de sens pour notre travail ! »

« Je m'appelle J., j'ai 18 ans et je viens de me rendre compte que tout seul j'y arrive pas. J'ai encore besoin d'être protégé parce que dans ma tête je suis pas très grand.
Il y a quelque mois j'ai osé demander un contrat jeune majeur et aujourd'hui on me dit que c'est fini, que je dois être grand ?
Vous comprenez vous ? Pas moi. »

« Je m'appelle V., je suis de nationalité française.
J'ai été prise en charge par l'ASE à l'âge de 7 ans, pour une durée de 11 ans en tant que mineure. Par la suite, la prise en charge à continuer par le biais du Contrat Jeune Majeur pendant trois ans. Ce CJM m'a permis de terminer mon Baccalauréat, avoir un suivi complet pour devenir autonome à mes 21 ans (gestion des budgets, gestion des papiers, aide active dans la recherche d'emploi, mise en appartement à 19 ans ..). Le suivi éducatif a été bénéfique dans la construction de mon avenir. Sans le CJM, j'aurais dû retourner vivre au domicile familial (ma mère), alors que les liens étaient compliqués. Je n'en serais pas là ou j'en suis aujourd'hui si l'ASE ne m'avait pas accordé le CJM.
À ce jour, je suis dans ma 24ème année, je suis autonome, toujours dans mon appartement et si je m'en sors c'est en grande partie grâce au suivi éducatif qui m'a apporté toutes les clés pour réussir mon avenir.
MAINTENONS LES CONTRATS JEUNE MAJEUR !!!!!!! »

« Je m'appelle L., je suis française.
Durée de prise en charge par l'ASE comme mineure : huit ans
Durée de prise en charge en contrat jeune majeure: trois ans
Ce contrat m'a permis d'avoir un logement, une aide financière ainsi qu'un suivi par une éducatrice afin de continuer mes études (bac). Si je n'avais pas eu ce contrat j'aurais cherché un travail sans avoir de diplôme. Actuellement je suis infirmière et ce contrat m'a permis d'accéder à ce niveau d'étude afin d'exercer le métier que je désirais. »

« Je m'appelle G.L., Je suis sierra-léonais
Je suis arrivé en France en décembre 2011 à l'âge de 16 ans.
J'ai été pris en charge par L'ASE comme mineur jusqu'au 25 septembre 2013
A partir de là, Je suis devenu majeur j'ai eu un CJM. J'ai bénéficié de l'aide d'éducateurs, je suis allé au collège et puis au lycée.
Logé au FJT (Foyer pour jeunes travailleurs), j'ai pu profiter de toutes les activités. Je me suis investi dans la vie du foyer : je me suis présenté à l'élection de représentants de résidents du FJT et j'ai été élu. Ça a été une très bonne expérience.
Je suis actuellement en deuxième année de CAP carrosserie-peinture et j'aurai mon diplôme en juin.
Je prépare mon permis de conduire grâce au FJT et à la Mission locale.
J'ai pu m'acheter des vêtements, des fournitures scolaires... grâce à l'argent que j'ai reçu chaque mois.
J'ai besoin de ce soutien pour poursuivre mes études.
Il faut maintenir le contrat jeune majeur !! »

Rupture, lâchage, plongée dans le vide, chute libre...autant de termes qui témoignent d'une réalité douloureuse et brutale : la situation au 1er juillet de tous les jeunes majeurs issus des institutions de Protection de l'Enfance.

Oui certains n'attendent que leur majorité pour être libres mais d'autres vont subir ce départ non délibéré.

L'AUTONOMIE bien sûr mais... passer du statut de mineur protégé à celui d'adulte autonome ne s'improvise pas. A l'instar de la conduite accompagnée destinée à sécuriser les débutants au volant, la prise d'indépendance, la mise en responsabilité doit nécessairement se faire par pallier.

Nous, les professionnels du terrain, connaissons notre responsabilité dans l'apprentissage de l'autonomie de ces jeunes mais nous savons aussi que, sans préparation préalable, nombreux sont ceux qui ne sont pas prêts à assumer cette transition avec pour seul soutien une aide financière.

Qui à 18 ans peut caler le diplôme, l'emploi, le logement et l'autonomie personnelle et sociale en même temps ?

Parce que passage à l'âge adulte = PREVENTION, assurons à tous ces jeunes une cohérence et une continuité dans leur parcours !!!!!!!

SOS Jeunes Majeurs